



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Légal | En<br>exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|----------------|----------|--------------|-----------|
| 49    | 49             | 46       | 3            | 0         |

**OBJET : 04-3 - NOUVELLES  
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
ET DES TELECOMMUNICATIONS -  
EXPERIMENTATION INTERNET DES  
OBJETS - CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC LE SAP CANADA  
INC, EASYMEDIA ET LE SICTIAM -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

**2102/14**

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le **12/06/14**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **16 JUN 2014**

Pour le Maire,  
L'Attaché Territorial,

**A. CLAVERIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du jeudi 5 juin 2014**

Le jeudi 5 juin 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 30/05/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Monique CANOVA, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

Mme Angèle MURATORI à Mme Anne-Marie DUMONT

Mme Annie CLECH à M. Lionel TIVOLI

M. Tanguy CORNEC à Mme Anne CHEVALIER

### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

#### 04-3 - NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS - EXPERIMENTATION INTERNET DES OBJETS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SAP CANADA INC, EASYMEDIA ET LE SICTIAM - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

L'internet des objets consiste à donner la capacité de communiquer à des objets que l'on ne considère pas de près ou de loin comme des ordinateurs.

Les nouvelles technologies de balises de type Bluetooth Low-Energy (BLE) ouvrent de nouveaux scénarios d'usage ou rendent plus attractive l'interaction entre les citoyens et les services offerts par la Commune ou par les commerces locaux.

En effet, le Bluetooth Low-Energy est une solution technique de communication sans fil offrant une baisse de consommation d'énergie pouvant atteindre 90% par rapport au Bluetooth classique. Il permet aux objets de communiquer entre eux, de transmettre et recevoir des informations via les smartphones, les ordinateurs, des balises...

Ce partenariat s'est fixé pour objet de comprendre comment fonctionne la technologie BLE et quelle est la vraie valeur ajoutée pour l'utilisateur.

Les applications sont nombreuses et une ville « intelligente » peut largement bénéficier des dernières innovations en matière de sans contact et d'analyse comportementale avec des approches semblables à celles du big data. Avec l'émergence de l'internet des objets, la reconnaissance de l'utilisateur, via un smartphone, lorsqu'il s'approche de mobilier urbain intelligent, lui permet d'accéder à des services de billetterie ainsi qu'à des informations personnalisées, et il devient possible de connaître les fréquentations et les trajets des usagers créant ainsi une boucle de rétro-action allant des utilisateurs aux fournisseurs de services publics.

C'est un changement de paradigme majeur que de considérer les objets en tant qu'émetteurs d'information et intrinsèquement générateurs de valeur.

Les objets connectés deviennent de plus en plus répandus avec la perspective de voir plusieurs milliards d'objets connectés avant l'année 2020.

La Commune d'Antibes souhaite jouer le rôle de ville pilote dans cette expérimentation car cela s'inscrit dans son objectif stratégique de renforcer ses capacités d'innovation et d'optimiser la qualité de ses services au public. Il s'agit donc de développer un double bénéfice, à savoir :

- favoriser la participation des partenaires dans l'innovation technologique, d'une part ;
- augmenter l'efficacité de l'action publique de la municipalité en bénéficiant immédiatement des nouvelles possibilités offertes par ces innovations, d'autre part.

Ce partenariat regroupe 4 acteurs que sont :

- la Commune d'Antibes ;
- la société SAP, entreprise allemande qui fournit des logiciels pour tous les processus d'affaires critiques dans plus de 25 industries en s'appuyant sur des technologies de pointe ;
- la société EasyMedia Systems expert en communication interactive, basée à Sophia Antipolis ;
- le SICTIAM, Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée, qui fédère à ce jour plus de 230 collectivités territoriales et établissements publics sur les départements des Alpes Maritimes, du Var et des Alpes de Haute Provence.

Ce partenariat vise à développer, implémenter et tester un scénario lié à la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale et un scénario de visite guidée de la Ville.

De quoi s'agit-il ? D'une application pour smartphones, qui est active de façon silencieuse lorsqu'on se promène en ville. Dès que l'on entre dans une distance d'alerte, de 10 à 30 mètres autour d'un monument disposant d'une balise BLE, des notifications apparaissent sur l'écran du téléphone.

04-3 - NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS - EXPERIMENTATION INTERNET DES OBJETS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SAP CANADA INC, EASYMEDIA ET LE SICTIAM - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Le point d'orgue de l'expérimentation est la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale. L'idée consiste à injecter de la modernité dans un événement historique d'une manière qui fait du sens car il s'agit d'attraper l'attention des promeneurs et notamment la jeune génération par une interaction silencieuse entre un monument historique et le smartphone de sorte qu'il soit notifié de manière totalement passive, sans l'avoir sollicité, de l'intérêt du monument devant lequel il est en train de passer. Le concept consiste donc à rappeler aux personnes qui passent devant des monuments choisis et pendant les jours de la commémoration seulement, que des Antibois sont morts pour leur liberté, il y a un siècle, pendant la première guerre mondiale.

Le présent partenariat, qui fait l'objet d'une convention jointe en annexe, est conclu à des fins d'expérimentation, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Les prestations sont délivrées par les partenaires à la Commune à titre gracieux et ne font donc l'objet d'aucune facturation par cette dernière.

Les parties s'engagent à ne pas divulguer quelque information confidentielle à des tiers, sauf avec le consentement préalable écrit de la partie propriétaire de l'information confidentielle.

La Commune autorise les partenaires à citer, dans ses supports de communication, la Commune d'Antibes Juan-les-Pins comme utilisateur de sa technologie dans les limites du cadre défini par la présente convention.

Dans le cadre du lancement et de la visibilité du projet, les partenaires autorisent la Commune à faire mention de leur nom et à faire toute publicité autour de la mise en place de ce projet et de la technologie utilisée sur son site internet ou sur tout document de communication ayant trait au projet.

La présente convention est conclue uniquement pour l'année 2014. Elle prend fin, au 31 décembre 2014. La phase d'expérimentation pourra toutefois être prolongée, sous réserve de l'accord des partenaires, par voie d'avenant.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la SAP Canada Inc, Easy Media et le SICTIAM, pour l'expérimentation d'objets Internet, ainsi que tout avenant s'y rapportant sans l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.04-3 - NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS - EXPERIMENTATION INTERNET DES OBJETS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SAP CANADA INC, EASYMEDIA ET LE SICTIAM - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de l'acte :** 16/06/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/06/2014

**Numéro de l'acte :** DCM2102-14 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20140605-DCM2102-14-DE

**Date de décision :** 05/06/2014

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes